

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L' AISNE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CHEMIN DES DAMES**

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juillet 2020

Le 15 juillet deux mille vingt à dix-neuf heures trente minutes le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Chemin des Dames s'est réuni en séance publique à la mairie de Craonne sous la présidence de M. Jean-Paul COFFINET.

Etaient présents avec voix délibérative : M. Jean-Marie MERLO – M. Thierry RAVERDY – M. Jean-Paul COFFINET – M. Marc DAIME – M. Jacky LEVEQUE – M. Richard JANNIN – Mme Nathalie LEFORT – M. Gilles PAYEN - M. Stéphane BRATEAU – M. Michel DUVAL – M. Sébastien HIVERLET – Mme Marie-Claire MASSART – M. Grégory GENTE – Mme Christine BOIN – Mme Françoise PILLOY – M. Johnny MOGLIA – Mme Anne-Claire VRAINE – M. Dany VANDOIS – M. Patrice GRANDJEAN – M. Eric SAILLARD – Mme Véronique DESIMEUR qui a reçu procuration de Mme Stéphanie FIDANZA – Mme Geneviève HERMET – M. Pascal BOULANGER – M. Tony BRIDIER – M. Pierre IGRAS – M. François RAHON – M. Matthias CARPENTIER – M. Jean-Pierre CHAYOUX – M. Fabrice BRIQUET – M. Marc FOSSE - M. Sébastien FRANQUE qui a reçu procuration de M. Christian BALDUREAU – Mme Gaëlle CHOTIN – M. Fabrice BEROUDIAUX – Mme Martine BRICOT – M. Mickaël BECHEREAU – M. François HARANT – Mme Sarah FLAMANT – M. Hervé GIRARD – M. François PUCHOIS – M. Franck VILLEQUEY – M. Bruno CAILLIEZ.

Présents sans voix délibérative : M. Johnny MASSART – M. Jany DALY – M. Denis CASSAN – M. Maxime PARUCH.

Titulaires excusés : Mme Stéphanie FIDANZA qui a donné procuration à Mme Véronique DESIMEUR - M. Claude COLLANGE – M. Christian BALDUREAU qui a donné procuration à M. Sébastien FRANQUE – M. Patrick VUIBERT.

Suppléants excusés : Mme Micheline LADEUILLE - M. Hubert PAMART - M. Gilles DEWEVER – M. Alain DEGRYSE – M. Michel GOBRON – M. Thomas GISSINGER – M. Gilles POSSET – M. Arnaud CHAMPENOIS.

ORDRE DU JOUR

1. **Délibération 23-2020** : Election du Président.
2. **Délibération 24-2020** : Détermination du nombre des vice-présidents et des autres membres du bureau.
3. **Délibération 25-2020** : Election des vice-présidents.
4. **Délibération 26-2020** : Election des autres membres du bureau.

Le président, M. Jean-Paul COFFINET ouvre la séance et déclare les membres du conseil communautaire installés dans leurs fonctions.

Mme Martine BRICOT est désignée secrétaire de séance.

M. COFFINET cède la présidence à M. François PUCHOIS, délégué doyen d'âge.

M. PUCHOIS procède à l'appel nominal des membres du conseil et constate que la condition de quorum est remplie. Il invite ensuite le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président.

**DELIBERATION N°23-2020
ELECTION DU PRESIDENT**

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-4 et L 2122-7 ;

Considérant que le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs : Madame Sarah FLAMANT et Monsieur François RAHON.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Candidats : Monsieur Jean-Paul COFFINET – Monsieur Michel DUVAL

Nombre de bulletins : 43
A déduire suffrages déclarés nuls : 5
Nombre de suffrages exprimés : 38
Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

Monsieur Jean-Paul COFFINET : 30 (trente) voix
Monsieur Michel DUVAL : 8 (huit) voix

Monsieur Jean-Paul COFFINET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président de la Communauté de Communes du Chemin des Dames et a été immédiatement installé.

**DELIBERATION N° 24-2020
DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES
MEMBRES DU BUREAU**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-10 ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Toutefois, si l'application de la règle définie à ci-dessus conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deux règles ci-dessus sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré décide à l'unanimité la création de 4 postes de vice-présidents et de 5 autres membres du bureau.

DELIBERATION N° 25-2020 ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-10 et L 2122-7 ;

Considérant que les vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Vu la délibération n°24/2020 portant création de 4 postes de vice-présidents et de 5 autres membres du bureau ;

Il est procédé à l'élection.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Election du 1^{er} vice-président

1^{er} tour de scrutin

Candidats : Mme Martine BRICOT – M. Michel DUVAL

Votants : 43

Suffrages nuls : 9

Suffrages exprimés : 34

Majorité absolue : 18

Ont obtenu :

Mme Martine BRICOT : 25

M. Michel DUVAL : 9

Madame Martine BRICOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés a été proclamée 1^{ère} vice-présidente de la Communauté de Communes du Chemin des Dames et a été immédiatement installée.

Election du 2^{ème} vice-président

1^{er} tour de scrutin

Candidat : M. Hervé GIRARD.

Votants : 43

Suffrages nuls :11

Suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

A obtenu :

M. Hervé GIRARD : 32

Monsieur Hervé GIRARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés a été proclamé 2^{ème} vice-président de la Communauté de Communes du Chemin des Dames et a été immédiatement installé.

Election du 3^{ème} vice-président

1^{er} tour de scrutin

Candidat : M. Matthias CARPENTIER.

Votants : 43

Suffrages nuls : 5

Suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

A obtenu :

M. Matthias CARPENTIER : 38

Monsieur Matthias CARPENTIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés a été proclamé 3^{ème} vice-président de la Communauté de Communes du Chemin des Dames et a été immédiatement installé.

Election du 4^{ème} vice-président

1^{er} tour de scrutin

Candidat : M. Dany VANDOIS.

Votants : 43

Suffrages nuls :11

Suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

A obtenu :

M. Dany VANDOIS : 32

M. Dany VANDOIS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés a été proclamé 4^{ème} vice-président de la Communauté de Communes du Chemin des Dames et a été immédiatement installé.

**DELIBERATION N° 26-2020
ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU.**

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-10 et L 2122-7 ;

Considérant que les autres membres du bureau sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Vu la délibération n°24/2020 portant création de 4 postes de vice-présidents et de 5 autres membres du bureau ;

Il est procédé à l'élection.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Election des 5 membres du bureau

1^{er} tour de scrutin

Candidats : M. Franck VILLEQUEY – M. Sébastien HIVERLET – M. Patrice GRANDJEAN – M. Sébastien FRANQUE – M. Fabrice BEROUDIAUX – M. Tony BRIDIER – M. Thierry RAVERDY.

Votants : 43

Suffrage nul : 1

Suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

Ont obtenu :

M. Franck VILLEQUEY : 35

M. Sébastien HIVERLET : 19

M. Patrice GRANDJEAN : 27

M. Sébastien FRANQUE : 27

M. Fabrice BEROUDIAUX : 33

M. Tony BRIDIER : 28

M. Thierry RAVERDY : 26

Messieurs Franck VILLEQUEY – Patrice GRANDJEAN – Sébastien FRANQUE – Fabrice BEROUDIAUX – Tony BRIDIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés ont été proclamés membres du bureau de la Communauté de Communes du Chemin des Dames et ont été immédiatement installés.

La séance est levée à 21 h 50.